

ÉCONOMIE

« Urgence PME », un dispositif pour aider les entreprises

Crise oblige, les entreprises souffrent. Pour les plus en difficultés, un nouveau dispositif, « Urgences PME », vient de voir le jour.

Conseil régional, État, Chambre régionale de commerce : ces trois acteurs viennent de s'unir pour mettre en place un système d'assistance aux entreprises fragilisées par des difficultés économiques. Réservé aux PME de moins de 250 salariés, il offre la possibilité d'un recours à un cabinet d'expertise spécialisé. Ce dispositif, gratuit pour les entreprises qui en ont besoin, est financé par la région Auvergne (200.000 €) et l'État (30.000 €). La CCI Auvergne, elle, apporte sa logistique : centre d'appel téléphonique et conseillers en entreprises.

« Grosse implication »

« C'est une grosse implication », soulignait Bernard Schoumacher, président de la CCI régionale, hier à Chamalières, lors de la présentation officielle du dispositif. « Deux cent cinquante entreprises ont été sélectionnées et quinze conseillers engagés dans l'opération ». A l'issue de ce travail, soixante-douze entretiens ont été conduits, et seize entrepri-

ses sont d'ores et déjà « accompagnées ».

« Avec ce dispositif, on est dans le coaching d'urgence », explicite Hamid Berkani, vice-président de la région Auvergne en charge du développement économique et de l'emploi. Nos « cibles » sont en difficultés avérées, parfois déjà en procédure au tribunal de commerce ».

« Une trésorerie exsangue et des besoins en fonds de roulement »

D'où son appel aux entrepreneurs, relayé par Serge Ricard, directeur régional du travail (Direction), à se manifester le plus tôt possible lors de la survenue de difficultés.

« Ces dernières se manifestent par une trésorerie exsangue et des besoins en fonds de roulement », souligne Bernard Schoumacher. « L'intervention d'Urgence PME permet aux chefs d'entreprise qui ont le nez dans le guidon de bénéficier d'un diagnostic et de dégager des solutions pertinentes ». ■

Yves Le Faou